

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant nomination des président, vice-président, secrétaire
et membres du jury de la Communauté française chargé de
conférer les grades de candidat en architecture et
d'architecte**

A.Gt 30-11-2000

M.B. 09-03-2001

modification :

A.Gt 30-07-01 (M.B. 22-01-02)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'article 43 du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles;

Vu la loi du 7 juillet 1970 relative à la structure générale de l'enseignement supérieur, telle qu'elle a été modifiée;

Vu la loi du 18 février 1977 relative à l'organisation de l'enseignement de l'architecture;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 février 1997 instituant un jury de la Communauté française pour conférer les grades de candidat en architecture et d'architecte,

Arrête :

complété par A.Gt 30-07-2001

Article 1^{er}. - Sont nommés président, vice-président, secrétaire et membres du jury chargé de la délivrance du diplôme de candidat en architecture et d'architecte :

Président : M. Yvon CLOSSEN, Institut supérieur d'Architecture intercommunal de Liège.

Vice-président : M. Philippe GRULOOS, Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc de Bruxelles.

Secrétaire : M. Marcel PESLEUX, Institut supérieur d'Architecture de la Communauté française - La Cambre.

Secrétaire adjoint : M. André VERHULST, Institut supérieur d'Architecture Saint Luc de Wallonie.

Membres :

Projet d'architecture

1^{er} cycle :

M. BAIWIR Jean-Claude, Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie - Liège.

Madame Brigitte DE GROOF, Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc de Bruxelles.

M. Philippe GREISCH, Institut supérieur intercommunal d'Architecture - Lambert Lombard - Liège.

M. Francis METZGER, Institut supérieur d'Architecture intercommunal - Victor Horta - Bruxelles.

M. Jean-Paul POUCHOUS, Institut supérieur d'Architecture de la Communauté française - La Cambre.

M. Michel TILMAN, Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie - Tournai.



2^e cycle :

Mme Arlette BAUMANS, Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc de Bruxelles.

Mme Dominique GLUCK, Institut supérieur intercommunal d'Architecture - site de Mons.

M. Marc GOSSE, Institut supérieur d'Architecture de la Communauté française - La Cambre.

M. George POLLET, Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie - Tournai.

M. Jacques SEQUARIS, Institut supérieur intercommunal d'Architecture - Lambert Lombard - Liège.

M. Jean-P. VERLEYEN, Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc de Bruxelles.

Matières à caractère technique et scientifique

Mme Annie BOUTEFEU, Institut supérieur d'Architecture Saint Luc de Wallonie - Liège.

M. Jacques CLAESSENS, Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc de Bruxelles.

M. André COQUETTE, Institut supérieur intercommunal d'Architecture - site de Mons.

M. Guy PILATE, Institut supérieur d'Architecture de la Communauté française - La Cambre.

M. Gérard VAN GOOLEN, Institut supérieur d'Architecture intercommunal - Victor Horta - Bruxelles.

M. Bernard WITTEVRONGEL - Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie - Tournai.

Matières à caractère culturel et artistique et mémoire de fin d'études

M. Jean-Louis GENARD, Institut supérieur d'Architecture de la Communauté française - La Cambre.

M. S. Le BAYLLY DE TILLEGHEM, Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie - Tournai.

M. Freddy THOMAS, Institut supérieur intercommunal d'Architecture - site de Mons.

M. Willy VAN BEL, Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc de Bruxelles.

M. Jean Douillez, Institut supérieur intercommunal d'Architecture - site de Mons

M. Luc Lejeune, Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc de Liège.

Article 2. - Cette liste n'est pas exhaustive. Elle peut être modifiée en raison des besoins en respectant, dans la mesure du possible, la parité entre membres du personnel de l'enseignement officiel et membres du personnel de l'enseignement libre.

Article 3. - Le présent arrêté produit ses effets du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2002.

